

MAIRIE
de CHARQUEMONT

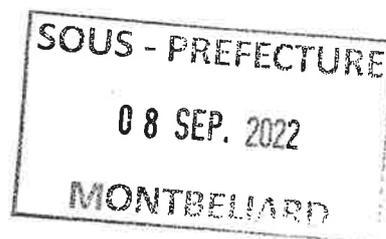
DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 05/08/2022

N° DP 025 127 22 R0037

Par :	Monsieur PHILIPPE Thomas
Demeurant à :	24 RUE DU BOSQUET 25140 CHARQUEMONT
Sur un terrain sis à :	24 RUE DU BOSQUET 25140 CHARQUEMONT 127 AK 26
Nature des Travaux :	Agrandissement de la maison et modification d'une ouverture sur l'habitation principale

Surface de plancher: 18 m²



Le Maire de CHARQUEMONT

VU la déclaration préalable présentée le 5 Août 2022 par Monsieur PHILIPPE Thomas, affichée en mairie le 9 Août 2022,

VU l'objet de la déclaration :

- pour l'agrandissement de la maison et la modification d'une ouverture sur l'habitation principale,
- sur un terrain situé 24 RUE DU BOSQUET, à CHARQUEMONT,
- pour une surface de plancher créée de 18 m²,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de CHARQUEMONT approuvé par délibération municipale du 11 Octobre 2011, mis à jour par arrêté municipal du 14 Novembre 2011, révisé en date du 01 Juillet 2013 et modifié suivant une procédure simplifiée du 12 Septembre 2016, opposable depuis le 23 Septembre 2016,

VU l'avis de la Communauté de Communes de Maîche / service assainissement en date du 17 Août 2022,

VU l'avis de la Communauté de Communes de Maîche / service eau potable en date du 17 Août 2022,

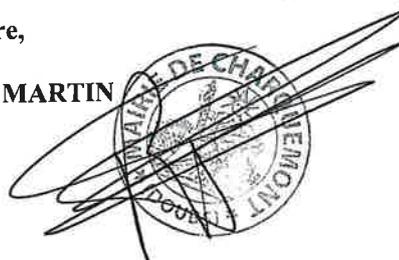
ARRETE n° URB 2022-63

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la présente déclaration préalable.

CHARQUEMONT, le 5 septembre 2022

Le Maire,

Roland MARTIN



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.